

Jacques Delanoë

POURQUOI UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE?

Note d'analyse sur l'attribution, et le processus d'attribution, d'un nom
aux habitants du département d'Ille-et-Vilaine

Rennes, avril 2013

I CONTEXTE

II ANALYSE COMPAREE

III METHODE RETENUE

IV LE COMITE D'EXPERTS

V LES OBJECTIFS

**VI RAPPELS DES GENTILES PROPOSES LORS DE LA CONSULTATION
OUEST FRANCE**

I LE CONTEXTE

Une question d'identité et de cohésion

Le nombre des habitants d'Ille-et-Vilaine a depuis peu franchi le cap du million. Malgré un contexte économique et social difficile ce cap est un réel signe de dynamisme et de foi en l'avenir qui nécessite d'être accompagné en termes de valeurs et d'identité.

Une des questions majeures pour « le vivre ensemble » de ce million d'habitants réside dans sa capacité à se fédérer, à développer un sentiment d'appartenance commun et à traduire en termes de fierté toutes les composantes de son territoire.

Au-delà du strict aspect identitaire, ceci est une question de partage, de tolérance et d'harmonie.

Au regard de cet enjeu, il apparaît que le nom partagé par les habitants d'un territoire est un facteur extrêmement puissant de reconnaissance collective.

Tant en interne qu'en externe, une identité reconnue permet d'asseoir de la reconnaissance et de générer ainsi une image plus affirmée.

Or aujourd'hui le département d'Ille-et-Vilaine est l'un des derniers de France à ne pas posséder de gentilé...

En janvier 2012 le journal Ouest France avait soulevé ce problème de l'absence de nom des habitants d'Ille-et-Vilaine et avait lancé une grande consultation via internet qui avait recueilli 9000 avis d'internautes. Un succès de participation qui ne s'était pas démenti durant plusieurs semaines, témoignant ainsi de l'intérêt de la population pour cette question.

Fort de cette "expérience grandeur nature" et de la nécessité de renforcer l'identité du département face à un monde toujours plus en mouvement, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a décidé de doter le département d'un gentilé.

II ANALYSE COMPAREE

Des origines diverses, des degrés d'évidence variés

Nombreux sont les départements qui possèdent un gentilé admis et reconnu.

Les finistériens, les vendéens ou encore les aveyronnais, les charentais, les corréziens, les gardois, les girondins, les juraciens, les mayennais, les savoyards, les vosgiens ou les varois pour n'en citer que quelques uns, ont tous un gentilé naturel qui renforce considérablement leur identité départementale et leur cohésion.

La plupart de ces gentilés sont très simplement issus d'une factuelle transposition entre le nom du département et un suffixe (ais, ain, ien...)

D'autres font appel aux racines latines de la langue française, c'est particulièrement vrai pour ceux dont le nom provient d'un cours d'eau (ex. Haute-Loire = Alto-ligérien), l'évidence du gentilé est alors beaucoup moins spontanée pour le grand public.

La difficulté du gentilé se pose de manière encore plus aiguë lorsque le nom du département est constitué de celui de deux fleuves: Indre-et-Loire, Soane-et-Loire, Seine-et-Marne ou bien encore Ille-et-Vilaine! Concernant l'Ille-et-Vilaine il est de plus à noter que l'ancrage breton du territoire rend délicat le recours aux racines latines.

Très récemment des départements historiquement sans nom d'habitants se sont dotés d'un gentilé, ce sont par exemples la Loire-Atlantique avec les mariligiens, la Somme avec les samariens ou bien encore les Bouches-du-Rhône avec les buccorhodaniens.

Liste complète des gentilés des départements français:

Ain : sans gentilé
Aisne : Axonais (du nom latin de la rivière Aisne : Axona)
Allier : sans gentilé
Alpes-de-Haute-Provence : Bas-Alpins (de l'ancien nom du département : les Basses-Alpes)
Hautes-Alpes : Hauts-Alpins
Alpes-Maritimes : Maralpins (du préfixe latin mare- pour mer)
Ardèche : Ardèchois
Ardennes : Ardennais
Ariège : Ariègeois
Aube : Aubois
Aude : Audois
Aveyron : Aveyronnais
Bouches-du-Rhône : Bucco-Rhodaniens (du latin Bucco- pour bouche et du nom latin du Rhône : Rhodanus)
Calvados : Calvadosiens
Cantal : Cantaliens (le terme Cantalous est également usité par les habitants)
Charente : Charentais
Charente-Maritime : Charentais-Maritimes
Cher : Chériens
Corrèze : Corréziens
Haute-Corse et Corse-du-Sud : Corses-du-Nord et Corses-du-Sud
Côte-d'Or : Costaloriens et Côte-d'oriens
Côtes-d'Armor : Costarmoricains
Creuse : Creusois
Dordogne : sans gentilé
Doubs : Doubistes
Drôme : Drômois
Eure : Eurois
Eure-et-Loir : Euréliens (sans doute Eure-et-L phonétiquement + suffixe -ien)
Finistère : Finistériens
Gard : Gardois
Haute-Garonne : Haut-Garonnais
Gers : Gersois
Gironde : Girondins
Hérault : Héraultais
Ille-et-Villaine : sans gentilé
Indre : Indriens
Indre-et-Loire : sans gentilé

Isère : Isérois
Jura : Jurassiens
Landes : Landais
Loir-et-Cher : Loir-et-Chériens
Loire : Ligériens (du nom latin de la Loire : Liger)
Haute-Loire : Alto-Ligériens (du nom latin de la Loire : Liger)
Loire-Atlantique : Mariligériens et Ligériens (du préfixe latin mare- pour mer et du nom latin de la Loire : Liger)
Loiret : sans gentilé
Lot : Lotois
Lot-et-Garonne : Lot-et-Garonnais
Lozère : Lozériens
Maine-et-Loire : Mainoligériens (du Maine et du nom latin de la Loire : Liger)
Manche : Manchots ou Manchois
Marne : Marnais
Haute-Marne : Haut-Marnais
Mayenne : Mayennais
Meurthe-et-Moselle : Meurthois (de l'ancien nom du département : La Meurthe) et Meurthe-et-Mosellans
Meuse : Meusiens
Morbihan : Morbihannais
Moselle : Mosellans
Nièvre : Nivernais
Nord : Nordistes
Oise : Oisiens. Isariens étant également usité par les habitants (du nom latin de la rivière Oise : Isara)
Orne : Ornais
Pas-de-Calais : Pas-de-Calaisiens
Puy-de-Dôme : Puydômois
Pyrénées-Atlantiques : Pyrénéens-Atlantiques
Hautes-Pyrénées : Haut-Pyrénéens
Pyrénées-Orientales : Pyrénaliens ou Catalans (de l'ancienne province Catalogne)
Bas-Rhin : Bas-Rhinois
Haut-Rhin : Haut-Rhinois
Rhône : Rhodaniens (du nom latin du Rhône : Rhodanus)
Haute-Saône : Haut-Saônois
Saône-et-Loire : Saône-et-Loiriens
Sarthe : Sarthois
Savoie : Savoyards
Haute-Savoie : Haut-Savoyards
Paris : Parisiens

Seine-Maritime : Seinomarins
Seine-et-Marne : Seine-et-Marnais
Yvelines : Yvelinois
Deux-Sèvres : Deux-Sévriens
Somme : Samariens (du nom latin de la Somme : Samara)
Tarn : Tarnais
Tarn-et-Garonne : Tarn-et-Garonnais
Var : Varois
Vaucluse : Vauclusiens
Vendée : Vendéens
Vienne : Viennois
Haute-Vienne : Haut-Viennois
Vosges : Vosgians
Yonne : Icaunais (du nom latin de la rivière Yonne : Icauna)
Territoire de Belfort : Terrifortains
Essonne : Essonniens
Hauts-de-Seine : Alto-Séquanais (du nom latin de la Seine : Sequana)
Seine-Saint-Denis : Séquano-Dionysiens (du nom latin de la Seine : Sequana et du nom grec de Denis : Dionysos)
Val-de-Marne : Val-de-Marnais
Val-d'Oise : Val-d'Oisiens

Sans oublier les départements ultramarins :

Guadeloupe : Guadeloupéens
Martinique : Martiniquais
Guyane : Guyanais
Réunion : Réunionnais
Mayotte : Mahorais (du nom de la plus grande île de l'archipel : Mahoré).

III LA MÉTHODE RETENUE

La méthode de création du gentilé des habitants d'Ille-et-Vilaine est constituée de 7 grandes étapes:

- 1 Nomination d'une personnalité extérieure, pilote et garante de la démarche, de sa mise en œuvre, de la constitution, de la présidence et de l'animation du comité d'experts.
- 2 Constitution d'une liste de personnalités composant le groupe, restreint et représentatif, d'experts
- 3 Réunion du comité d'experts, réflexion, créativité, échanges, sélection d'une courte liste de gentilés
- 4 Soumission des noms de cette liste, pour avis, à la commission 5.
- 5 Proposition de 2 ou 3 noms au président du Conseil Général, recommandation
- 6 Choix final par l'Assemblée départementale
- 7 Lancement, médiatisation et appropriation du gentilé retenu par les habitants

IV LE COMITÉ D'EXPERTS

Après de nombreux échanges avec le Conseil Général, le comité d'experts a été constitué par Jacques DELANOË selon des critères de compétence, de représentativité et de notoriété . Il en assume la composition, et à la demande de Jean-Louis TOURENNE en prendra la présidence.

Les personnalités suivantes ont accepté d'en faire partie:

- Fred CAVAYÉ**, cinéaste
- Joël CHERITEL** , président de l'Union des Entreprises d'Ille-et-Vilaine
- Romain DANZE** , capitaine du Stade Rennais FC
- Josiane ERMEL**, directrice du Comité du Tourisme Haute Bretagne
- Servane ESCOFFIER**, navigatrice
- Julie FOUQUET**, Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne d'Ille-et-Vilaine
- Loïc FREMONT**, directeur des théâtres de Saint-Malo et de l'association "Si tous les ports du monde"
- Jean HUCHET**, ancien journaliste à Ouest-France
- Béatrice MACE**, directrice des Transmusicales
- Jean OLLIVRO**, géographe
- Olivier ROELLINGER**, grand chef cuisinier
- Riad SATTOUF**, auteur de bande dessinée et cinéaste

V LES OBJECTIFS

Tout d'abord il faut bien admettre que depuis plus de 200 ans les habitants d'Ille-et-Vilaine s'accommodeent fort bien d'une absence de nom, ce manque ne semble pas les gêner car ils le comblent le plus souvent par leur identité régionale (Breton) et/ou par leur identité locale (Rennais, Malouins etc...) sans que personne n'y trouve à redire... Et pourtant, tels les finistériens, les franc-comtois ou les vendéens, on peut penser qu'un gentilé adapté pourrait amener aux habitants d'Ille-et-Vilaine un supplément de cohésion, de dynamisme collectif et un regain d'appartenance et d'identité.

C'est tout le sens de cette démarche.

Pour obtenir un résultat cohérent et satisfaisant plusieurs objectifs sont impérativement à prendre en compte:``

- L'opportunité de créer un gentilé renforçant l'identité bretonne du département

À n'en pas douter l'envie de Bretagne des habitants d'Ille-et-Vilaine est grande, Rennes le chef-lieu du département est la capitale de la Bretagne, toutes les villes du département arborent fièrement le gwenn a du, la jeunesse dans sa grande majorité revendique ses racines et sa culture bretonnes, mêmes les entreprises, les associations et les collectivités se sont appropriées la marque Bretagne ou le label Produit en Bretagne.

Au-delà de la distinction (le plus souvent stérile) Breizh/Gallo, l'Ille-et-Vilaine est pleinement en Bretagne et il serait regrettable de ne pas en tenir compte dans le choix du gentilé.

Grâce à leur futur nom les habitants d'Ille-et-Vilaine doivent pouvoir implicitement affirmer leur identité bretonne et par là-même aider à une meilleure localisation de leur département.

- La nécessité de trouver un gentilé en phase avec les valeurs des habitants du territoire

"Une personnalité équilibrée et positive, vraie et vivante, structurée par des valeurs fortes (liberté, indépendance, fidélité, solidarité, famille, travail, sens collectif) sur un fond solide et discret de caractère terrien et d'ancre breton, ouvert par l'esprit intellectuel et chercheur et la jeunesse de Rennes, et l'esprit d'aventure et de grande tradition

maritime caractérisée par un dynamisme marqué en tout, l'importance, la qualité et la convivialité des relations humaines, le sens de la mesure et du consensus."

Portrait identitaire de l'Ille-et-Vilaine, janvier 2009, CoManaging

- La volonté d'un gentilé compréhensible, élégant et porteur d'avenir

Rien ne sert de proposer des gentilés dénués de sens voir même abscons, peu flatteurs en terme d'élégance (le nom de la Vilaine étant déjà ingrat à lui seul), ou encore trop désuets.

À noter également que l'aisance phonétique de la future appellation sera également à intégrer comme critère.

Seul un gentilé sonnant bien, en phase avec l'époque mais à l'écart de tous les effets de mode, pourra être porté fièrement par les habitants et être durablement porteur d'avenir.

- La nécessité d'un gentilé facile à adopter et à porter par les habitants.

Comme nous l'avons vu les habitants d'Ille-et-Vilaine se passent très bien d'une appellation et ce depuis très longtemps, l'attente d'un gentilé est donc faible, voir très faible.

Ce constat implique de rechercher un terme populaire (au vrai sens du mot) capable de séduire les habitants et de leur donner envie de se l'approprier.

Si ce n'était malheureusement pas le cas, tout l'intérêt de cette démarche serait anéanti et les critiques des habitants pourraient être cinglantes, d'autant plus que l'opinion publique s'est confusément préparée à la disparition de l'échelon départemental et qu'en ces temps difficiles la création d'un gentilé n'apparaît sans doute pas comme prioritaire....

En synthèse la création de notre gentilé nécessite un équilibre de qualités très délicat à atteindre. Cet équilibre est primordial pour la réussite future de la démarche, c'est pour cette raison qu'il faudra se refuser à tout choix par défaut.

Le futur gentilé doit être capable de s'imposer intrinsèquement par lui-même, sinon mieux vaut continuer à s'en passer...

VI RAPPEL DES GENTILES PROPOSÉS LORS DE LA CONSULTATION OUEST FRANCE

Le top 10 des 8 954 votes d'internautes de la consultation Ouest-France de janvier 2012:

- 1 Breizh-Illiien (38,5%)
- 2 Ille-et-Vilainois (15,5%)
- 3 Breizh-Ilois (15%)
- 4 Vilainais (10,5%)
- 5 Gallovillien (6%)
- 6 Ille-et-Vilainais (5%)
- 7 Vilainillien (4,5%)
- 8 Ille-et-Vilainien (3%)
- 9 Britillien (1%)
- 10 Britovillien (1%)

À noter d'autres appellations également citées lors de cette consultation :

Gallesien
Gallo-Breton
Galloricain
Vicinomien
Vicillien
Vicinien
Vilainien
Vilainois
Illovicillien
Illovinois
Breizhillois
Breizhillain
Brezhivillien
Brezhogallo
Britovillien
Bretonillien
Armorillien
Celtillien
Redones